

# Charte

# environnementale

## pour un tourisme responsable au Pays du Mont-Blanc

Offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, agriculteurs, commerçants, prestataires de service et tous autres acteurs du tourisme s'engagent à développer un tourisme responsable dans les stations-villages de Megève et Chamonix ainsi que dans tout le pays du Mont-Blanc.

Par conséquent, en tant que membre de l'association Mont-Blanc écotourisme,

- 1 - Je m'engage à suivre et réduire toutes mes consommations (énergie, eau, etc),
- 2 - Je m'engage à trier et valoriser mes déchets,
- 3 - Je m'engage à privilégier des achats responsables (acheter local, bio, équitable),
- 4 - Je m'engage à sensibiliser mon personnel à ma démarche environnementale
- 5 - Je m'engage à communiquer cette démarche auprès de ma clientèle, de mes prestataires, de mes fournisseurs,
- 6 - Je m'engage à être cohérent dans mon activité à cette démarche et avoir des initiatives et des projets dans ce sens en vue d'améliorer l'environnement du Pays du Mont Blanc.

Les engagements sont détaillés dans le règlement intérieur de l'association. Ils seront contrôlés sur la décision du bureau de l'association Mont Blanc écotourisme par un organisme choisi par celui-ci.

Date :

Président de l'association :

Membre :



Mont-Blanc ECOtourisme, 1560 route de Sallanches 74 120 Demi-quartier  
Tél : 06 24 30 03 80 - [tiphaine@chamonix.com](mailto:tiphaine@chamonix.com) ou [lademilune@cegetel.net](mailto:lademilune@cegetel.net)

